

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DES FAMILLES, DE L'AUTONOMIE ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

Arrêté du 2 juillet 2026

portant détermination pour 2026 du montant de la dotation nationale forfaitaire garantie visé au I de l'article R. 162-33-24 du code de la sécurité sociale et de sa répartition par région pour les établissements inscrits sur les listes des hôpitaux de proximité

NOR : SFHH2618116A

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées et le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R. 6111-24 et R. 6111-25 ;

Vu le code de la sécurité sociale, notamment ses articles R.162-33-20 à R. 162-33-24 ;

Vu l'arrêté du 19 juillet 2022 relatif au financement et au versement des ressources des hôpitaux de proximité ;

Vu l'arrêté du 9 janvier 2026 fixant pour l'année 2026 l'objectif des dépenses d'assurance maladie commun aux activités de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie mentionné à l'article L. 162-22-1 du code de la sécurité sociale,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Le montant global des dotations forfaitaires garanties prévues au I de l'article R. 162-33-24 du code de la sécurité sociale est fixé pour chaque région en annexe du présent arrêté.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 2 juillet 2026.

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Pour la ministre et par délégation :

Le directeur général de l'offre de soins,

H. GILARDI

Le ministre de l'action et des comptes publics,

Pour le ministre et par délégation :

La cheffe de service, adjointe au directeur de la sécurité sociale,

D. CHAMPETIER

ANNEXE

MONTANTS RÉGIONAUX DES DOTATIONS FORFAITAIRES GARANTIES

Régions	Montant de la dotation forfaitaire garantie (en euros)
Auvergne-Rhône Alpes	109 993 423
Bourgogne-Franche-Comté	127 641 933
Bretagne	164 696 583
Centre-Val de Loire	28 580 912
Corse	11 125 890
Grand Est	126 781 149
Guadeloupe	23 729 188
Hauts-de-France	136 317 963
La Réunion	1 789 709
Ile-de-France	146 379 400
Martinique	9 481 467
Normandie	102 865 052
Nouvelle-Aquitaine	107 414 683
Occitanie	93 858 123
Pays de la Loire	71 909 497
Provence-Alpes-Côte d'Azur	31 686 741